



Aliment bio bovins à l'engrais - démarrage

Conçu pour la phase d'adaptation et de développement des bovins nouvellement mis à l'engrais. Il vise à couvrir de façon équilibrée l'évolution des besoins nutritionnels, à maintenir une croissance saine et à soutenir un développement adapté à l'engraissement.

Constituants analytiques

PARAMÈTRE	VALEUR	UNITÉ
Protéine brute	14,5-16	%
Énergie métabolisable (EM)	2500-2650	kcal/kg
Matière grasse brute	2,5-4,5	%
Cellulose brute	12-16	%
Cendres brutes	7-9	%
Calcium (Ca)	0,6-0,85	%
Phosphore (P)	0,35-0,5	%
Sodium (Na)	0,18-0,25	%



FORME DU PRODUIT
Aliment composé en farine



EMBALLAGE
Sac PP de 25 kg · Sac PP de 50 kg · Sac kraft de 25 kg · Big bag de 1 000 kg · Vrac



ORIGINE
Türkiye



Un début d'engraissement équilibré

Les 100 premiers jours d'engraissement sont une phase importante où l'animal s'adapte au nouveau régime alimentaire et où la croissance s'accélère. L'objectif n'est pas seulement le gain de poids vif, mais aussi le développement régulier de la consommation d'aliment, la préservation des fonctions du rumen et une adaptation saine de l'animal au programme d'engraissement.

L'aliment bio début d'engraissement Bioyem est un aliment composé bio conçu pour les besoins nutritionnels des bovins pendant les 100 premiers jours d'engraissement ; en tant qu'aliment concentré, il ne remplace pas les fourrages grossiers et s'utilise avec eux dans la ration.

Pendant cette phase, l'équilibre en fibres, minéraux et autres nutriments, à commencer par l'énergie et les protéines, est important. Un programme d'alimentation

progressif et adapté au développement de l'animal aide les performances d'engraissement à évoluer sainement dans les phases suivantes.

En début d'engraissement, le suivi conjoint de la consommation d'aliment, du gain de poids vif et de l'état général des animaux est important pour bien conduire le programme d'engraissement.



PÉRIODE D'UTILISATION
0-100 jours



ANIMAL CIBLE
Bovins en début d'engraissement



TYPE DE PRODUIT
Aliment composé bio

Les paramètres indiqués ci-dessus correspondent à des valeurs généralement admises et peuvent varier d'un lot à l'autre ; les valeurs contractuelles sont communiquées sur demande, lors des échanges qui en découlent.